



**VILLE DE RENNES**

---

**DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE**  
Direction Animation et Coordination Culturelle

**AMENAGEMENT URBAIN**  
**QUARTIER DU BLOSNE**

---

**INTERVENTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES**

---

### I – CONTEXTE

La Ville de Rennes se transforme et de nombreux projets urbains sont en cours actuellement sur les quartiers de Maurepas, Bernard-Duval, Baud-Chardonnet et le Blosne : leur réception par les habitants est une préoccupation majeure pour les aménageurs. Que l'art et la culture investissent le territoire de la Ville et participent à son évolution sont des enjeux forts portés par les orientations de politiques culturelles. Par ailleurs des temps d'échange seront organisés dans les quartiers concernés en 2016 sous l'intitulé "Le Printemps de la Ville".

Le quartier du Blosne, le quartier 11 de la ville de Rennes et un des plus vastes quartiers rennais, compte aujourd'hui plus de 18 000 habitants. C'est un quartier rennais situé au sud de la ville et essentiellement composé de grands ensembles. Il est issu des grandes opérations d'extension urbaine de la ville de Rennes dans les années soixante dans le cadre d'une zone à urbaniser en priorité (ZUP) avec une part importante de logements sociaux.

Le Blosne est entré dans une période de réaménagement urbain, qui va transformer à terme l'organisation du quartier, en dessinant de nouveaux axes et lieux de vie structurants. Relié à l'hyper centre en 5 à 10 minutes par le métro, au futur quartier EuroRennes en 3 à 5 minutes, le Blosne pourra accueillir de nouveaux logements et de nouvelles activités économiques pour redynamiser l'emploi. Pour mieux profiter de son patrimoine naturel très important et connecter les différents îlots du quartier, un parc en réseau de l'avenue Henri-Fréville à la rue de Vern sera réalisé.

Enfin il s'agit aussi d'y implanter de nouveaux équipements (sont prévus à ce jour le CRR et un pôle associatif), qui permettront une vie de quartier plus animée. Autant d'objectifs du projet urbain qui renforceront la qualité du cadre de vie et la mixité sociale existante par une plus grande vie urbaine conciliée avec plus de nature dans la ville. Dans l'attente, pendant la période de travaux, la vie quotidienne des habitants va devoir s'adapter.

Faire la ville et surtout "refaire" la ville, nécessite la mobilisation de toutes et tous, décideurs, professionnels de l'urbanisme mais aussi citoyens. C'est pourquoi la participation des habitants au processus de concertation qui accompagne ce projet dans toutes ses différentes phases est active depuis plusieurs années sur le quartier.

L'objectif d'une intervention artistique et culturelle lors de cette phase de projet urbain est à la fois :

- De permettre une appropriation des transformations en cours, en faisant vivre le chantier, et en préfigurant, en imaginant ce que sera le futur quartier
- De se saisir de cette période de mouvements pour investir les espaces, les lieux avec des propositions artistiques, culturelles et festives éphémères

La co-construction de ces projets avec les habitants et les acteurs du Blosne paraît essentielle à la réussite d'une telle démarche.



Vue depuis la place Zagreb qui accueillera le conservatoire de musique - Crédit : Cabinet Grumbach

## II – LE PROJET URBAIN DU BLOSNE

Le Blosne, quartier de grands ensembles, d'une superficie de 200 ha a été construit entre 1968 et 1982 dans le cadre d'une procédure de ZUP. Aujourd'hui classé en zone de sécurité prioritaire, il présente une forte concentration de logements sociaux, 53% des 8200 logements du quartier. Depuis les années 1970 des actions menées dans le cadre des politiques de la ville et de développement social des quartiers, des efforts constants conjugués à la mise en service du métro en 2002 lui ont permis de ne pas se retrouver à l'écart de la dynamique de l'agglomération.

Le projet du Blosne est un véritable programme de rénovation urbaine mené dans le cadre de l'ANRU. Il est fléché comme l'un des trois dossiers prioritaires dans le dossier d'engagement au Programme National de Renouvellement Urbain déposé par la collectivité.

Une étude réalisée par l'agence d'architecture et d'urbanisme Antoine Grumbach a souligné le grand potentiel d'évolution du quartier dans le cadre d'un projet sans démolition significative de bâtiments d'habitation.

Les objectifs d'aménagement reposent sur une volonté forte de renforcer et développer les mixités sociales, fonctionnelles et générationnelles. Ils sont les suivants :

- Animer et renforcer les pôles de quartier (commerces et services) autour des stations de métro par la mise en place de conditions favorisant l'accueil et le maintien de fonctions de centralités, (conservatoire)
- Accueillir de nouveaux habitants : 2 000 à 2 500 nouveaux logements, favoriser la mixité sociale et générationnelle, en particulier en confortant et en diversifiant le parc de logements par la construction de logements en accession libre et aidée.
- Valoriser l'image du quartier, par des actions sur les espaces publics, fédérer les espaces verts du quartier dans un projet général de parc en réseau et favoriser ainsi les parcours piétonniers et les circulations douces,
- Réorganiser un front bâti structuré sur les axes principaux du quartier en s'appuyant sur la mutation des parkings en ouvrage,
- Valoriser et réhabiliter les constructions existantes en mettant l'accent sur la qualité environnementale et énergétique afin d'éviter un écart entre les constructions nouvelles et celles qui existent déjà
- Favoriser l'implantation d'activités économiques ou culturelles d'intérêt communal, voire d'agglomération.
- Développer le projet dans le cadre d'une démarche de concertation active.
- Pérenniser les réseaux associatifs et de solidarité qui sont actuellement plutôt bien développés.

- **Les programmes en cours :**

Plusieurs programmes sont en cours d'étude ou de réalisation à l'intérieur du premier périmètre opérationnel correspondant à la ZAC Blosne-Est. A titre d'exemple, requalification de logement par les bailleurs sociaux, construction d'un bâtiment pour l'économie sociale et solidaire, rénovation du centre de secours incendie... :

- Les chantiers d'aménagement des espaces publics seront les suivants et se concentreront sur la volonté d'amorcer le projet urbain à la croisée des chemins entre l'axe Pays-Bas et celui de l'avenue de Yougoslavie :
  - o Réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase de la rambla du boulevard de Yougoslavie en 2016,
  - o Parc en Réseau bassin tampon paysager des jardins Dalmates 2016,
  - o Parc en Réseau, traversée de la place de Zagreb 2016,
  - o Parc en Réseau, traversée de l'avenue des Pays-Bas 2016,
  - o Cœur d'îlot Prague-Volga 2016,
  - o Parc en Réseau traversée de l'avenue des Pays-Bas 2017,
  - o Cœur d'îlot Banat 2017/2018,
  - o Réaménagement du Carrefour boulevard de Yougoslavie, avenue des Pays-Bas 2018



*Boulevard de Yougoslavie : la rambla. Crédit : Cabinet Grumbach*

- **La démarche de participation/concertation :**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Blosne, la ville a souhaité engager une démarche de concertation, de manière à ce que les études et les réflexions menées en amont soient largement partagées par la population du quartier. Cette démarche participative doit permettre d'aboutir à une vision commune et co-élaborée des projets en respectant la diversité des approches de chacun. Le but recherché est également d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs et d'habitants du Blosne, y compris ceux qui ont peu l'habitude de donner leur avis, afin d'intégrer leurs préoccupations du quotidien et de les impliquer dans les changements de leur quartier en lien avec leurs souhaits et leur créativité.

La participation des riverains et des acteurs du quartier devient alors une composante essentielle du processus d'élaboration du projet urbain. Au-delà des classiques maître d'ouvrage et maître d'œuvre, apparaît une nouvelle entité, la maîtrise d'usage.

Afin de formaliser cette idée, la ville de Rennes a désigné, après appel à candidature 100 ambassadeurs du projet de quartier du Blosne. Représentant une diversité géographique, générationnelle et sociale, ces ambassadeurs sont le relais entre la population et la collectivité. Cette démarche s'articulera avec la mise en place, dans le cadre du processus ANRU, d'un conseil citoyen à l'échelle de la ville et d'un conseil de quartier.

En parallèle, une future « maison du projet et de l'emploi » va être créée à échéance 2016 au sein du quartier afin de constituer un espace de rencontre, d'échange et de partage de l'information. La volonté politique actuelle est de mettre l'accent sur l'importance de considérer les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière.

Toutes ces démarches s'inscrivent dans une Charte de la démocratie locale conçue et écrite avec les acteurs de la ville dans le cadre des assises de la démocratie locale afin d'encourager l'engagement citoyen et le pouvoir d'agir des habitants.



### III – IDENTIFICATION ET COORDONNEES DU COMMANDITAIRE

#### VILLE DE RENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE  
DIRECTION ANIMATION ET COORDINATION CULTURELLE  
CS 63126 - 35 031 Rennes cedex

☎ : 02 23 62 25 41

Mail : [dgcult@rennesmetropole.fr](mailto:dgcult@rennesmetropole.fr)

Web: [www.metropole.rennes.fr](http://www.metropole.rennes.fr)

### IV – NOTICE TECHNIQUE

Les candidats répondent à l'ensemble des projets et font appel à un ou plusieurs acteurs culturels associés pour les réaliser : cela permet d'avoir un interlocuteur unique pour la Ville et de donner une cohérence d'ensemble à l'intervention artistique et culturelle dans le projet d'aménagement urbain. Une équipe pluridisciplinaire aux compétences complémentaires est requise.

#### Trois projets d'interventions artistiques et culturelles ont été listés :

- Autour de l'aménagement structurant du nouveau parc en réseau, construire un ou plusieurs projets ou temps forts permettant de le préfigurer et d'en imaginer l'usage.
- Animer les chantiers, en proposant des espaces de création et de rencontres culturelles éphémères dans les espaces laissés libres, qui permettent de s'approprier les transformations en cours notamment sur le boulevard de Yougoslavie couramment désigné « Rambla du Blosne », l'îlot Le Strat, le boulevard des Pays Bas, et l'îlot Pologne/Hautes-Ourmes.
- Définir, inventer un ou plusieurs micro-aménagements pérennes sur un espace de proximité à définir.



Plan de la partie est du Blosne



*Parc en Réseau*

## EXIGENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'expérience du porteur de projet dans des projets liés à l'aménagement urbain ou à l'événementiel en plein air ne sera pas déterminante. Toutefois, ses expérimentations précédentes dans l'espace public seront appréciées.

L'engagement du candidat dans une démarche artistique contemporaine et originale impliquée dans les débats actuels du monde de l'art sera exigé.

Le candidat travaillera en synergie avec les habitants, les ambassadeurs, les acteurs sociaux et culturels du territoire qu'il associera à sa démarche.

Le projet du candidat permettra l'implication des habitants dans l'aménagement de leur quartier et intègrera un processus participatif.

L'intégration de la dimension numérique dans cette nouvelle médiation urbaine serait également appréciée.

## CADRAGE DE LA DEMARCHE

### **- Éléments fournis par le commanditaire**

Les partenaires publics transmettront au prestataire des éléments de diagnostic du territoire (y compris relatifs aux autres acteurs présents dans le quartier) et des synthèses sur les politiques culturelles qu'elles ont initiées au cours des dernières années sur le quartier, ceci afin de faciliter le lancement du processus.

### **- Pilotage de la démarche**

#### 1. Comité technique

Le comité technique est composé de représentants des services de la Ville. Il se réunit régulièrement pour suivre l'avancement des projets et s'assurer de la cohérence des contenus avec les objectifs de départ.

Le lien avec les acteurs artistiques et culturels retenus et le cas échéant la validation de leurs propositions au fur et à mesure est de la responsabilité de la Direction de la Culture. Néanmoins l'acteur artistique et culturel sera amené régulièrement à présenter ses propositions en comité technique.

L'évaluation de la faisabilité des propositions et leur mise en œuvre opérationnelle est de la responsabilité de

de direction de l'aménagement urbain.

## 2. Comité de pilotage

Le comité de pilotage des opérations est constitué des élus en charge des politiques urbaines et culturelles, ainsi que des élus de quartier.

Ce comité de pilotage est conjoint à l'ensemble des projets d'intervention artistique et culturelle dans les aménagements urbains de la Ville.

Il a pour rôle de valider les grands objectifs de l'intervention artistique et culturelle en amont de l'appel à candidatures et lui est présenté une fois par an un point d'étape/bilan du projet.

### - **Production du prestataire**

Le prestataire devra :

- proposer chaque année par écrit ou oralement un bilan d'étape durant la réalisation de son projet s'appuyant sur les objectifs définis dans le cahier des charges.
- produire, sous une forme qu'il choisira, une trace du travail réalisé pendant la période du projet et un bilan par écrit des réalisations mises en place, notamment au regard de l'objectif d'implication des habitants.

### - **Calendrier indicatif**

Le travail du prestataire d'une durée de 3 ans débutera à partir de la transmission de l'ordre de service , au plus tard au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 et se terminera à la remise du rapport final au plus tard le 31 mars 2019.

### **Suite de la consultation**

Le lauréat se verra confier un marché global pour la conception et la réalisation des interventions artistiques. Il aura la possibilité de sous-traiter une partie du travail.